

Conseil Communautaire
Compte Rendu n° 04
Séance du 18 04 2019 – Salle polyvalente de Saint Denis lès Rebais

L'an Deux Mil dix-neuf, le jeudi 18 avril à 19h00, le Conseil Communautaire des 2 Morin, légalement convoqué le 12 avril, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Denis lès Rebais, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELESALLE.

En exercice : 50

Date de convocation : 12 avril 2019

Date d'affichage : 12 avril 2019

	Jusqu'au point 4	Jusqu'au point 7	Jusqu'au point 9
Présents	32	36	37
Pouvoir	06	07	06
Votants	38	43	43

Quorum de l'exercice : 25 + 1

Majorité absolue : 24

Présents –

BELLOT : François HOUSSEAU

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI,

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Liliane ROZEC

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG (à partir de la délibération n°50 2019)

JOUY SUR MORIN : Luc NEIRYNCK, Christophe LEFLOCH, Michael ROUSSEAU (à partir de la délibération n°47 2019)

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Hervé CRAPART, Nathalie MASSON, Michel LEFORT, Hélène BERGE, Michèle DARSON,

LA TRÉTOIRE : José FERREIRA

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

ORLY SUR MORIN : Raphaël LAURENT

REBAIS : Germain TANIÈRE, Richard STEHLIN (à partir de la délibération n°47 2019), Monique BONHOMME,

SABLONNIÈRES : Dominique LEFEBVRE,

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH,

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND,

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE (à partir de la délibération n°47 2019)

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE (à partir de la délibération n°47 2019)

SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER,

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Lysiane GERMAIN,

SAINT OUEN SUR MORIN : Gilles RENAULT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Régis D'HONDT

VERDELOT : Remy LEMOINE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Jean-Claude LAPLAIGE,

*suppléants

Absents excusés, DOUE : Claude RAIMBOURG, HONVEILLIERS : Gilles MARTIAL JOUY SUR MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE GAUCHER : Yves JAUNAUX , , Jean-Marie ABDILLA, Dominique FRICHET, Michel JOZON LEUDON-EN-BRIE : Joël RACINET, LESCHEROLLES : Roger REVEL, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN, MONTENILS : Jean-Pierre LAURENT, MONTOLIVET : Lionel MOINIER REBAIS : Bleuette DECARSIN, VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

Pouvoirs : **Claude RAIMBOURG** qui donne pouvoir à Jean-François DELESALLE (jusque D 50 2019), **Sylvie THIBAUT** qui donne pouvoir à Luc NEYRINCK, **Jean-Marie ABDILLA** qui donne pouvoir à Hervé CRAPART, **Michel JOZON** qui donne pouvoir à Michael ROUSSEAU (à partir D 47 2019), **Dominique FRICHET** qui donne pouvoir à Gilles RENAULT, **Bleuette DECARSIN** qui donne pouvoir à Germain TANIÈRE, **Colette GRIFFAUT** qui donne pouvoir à Jean-Claude LAPLAIGE.

Egalement présents : Sandrine POMMIER, responsable financière,

1

Ordre du Jour :

APPEL, CALCUL DU QUORUM, DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE,

1. Adoption des précédents comptes rendus
2. Statutaire : Extension de la compétence « Défense extérieure contre les incendies » - **Délibération n°44 2019**
3. Commission Travaux – constitution **Délibération n°45 2019**
4. Lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'un véhicule pour le transport Mobilité Séniors **Délibération n°46 2019**
5. Vote des Tarifs 2019 - Piscine **Délibération n°47 2019**
6. Vote des tarifs – Ecole Multisports et Animations sportives **Délibération n°48 2019**
7. Création d'un Comité Technique **Délibération n°49 2019**
8. Création d'un Comité d'Hygiène, de sécurité et de Conditions de travail **Délibération n°50 2019**
9. Désignation de 9 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour siéger au Syndicat de Rivières du Bassin Aval du Petit Morin **Délibération n°51 2019**
10. Questions diverses

Mot d'accueil de M Raymond LECORRE, Maire de Saint Denis lès Rebaix, commune accueillante du Conseil Communautaire.

APPEL, CALCUL DU QUORUM, DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Nathalie MASSON

1. Adoption du compte rendu du 28 mars 2019

Le compte rendu ne portant aucunes remarques, il est adopté à l'unanimité.

2. Statutaire : Extension de la compétence « Défense extérieure contre les incendies » - Délibération n°44 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts,

Considérant l'exposé Monsieur le Président

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 36 voix pour, et 4 abstentions (Edith THEODOSE, Marguerite LAFOND, Francis DELARUE et Régis D'HONDT)

DECIDE d'étendre la compétence Facultative – Défense extérieure contre les incendies – Création, entretien et gestion des installations des nouveaux poteaux, réserves et puits pour la défense contre l'incendie s l'ensemble du territoire de la CC2M.

DIT que les communes disposeront d'un délai de 3 mois pour transmettre leur avis sur l'extension de la compétence facultative - Défense extérieure contre les incendies.

3. Commission Travaux – constitution **Délibération n°45 2019**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts,

Considérant l'exposé Monsieur le Président

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 38 voix pour,

DECIDE de créer une commission Travaux, qui sera composée du Président, du Vice-Président en charge des travaux, du vice-Président en charge des Finances et de 15 membres des conseils municipaux.

DIT que les communes devront transmettre dans les meilleurs délais les membres qui siégeront à la commission travaux.

4. Lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'un véhicule pour le transport Mobilité Séniors **Délibération n°46 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts,

Considérant que le marché lancé en 2018 a été déclaré infructueux, et la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 38 voix pour,

DECIDE de lancer un nouveau marché de consultation pour l'acquisition d'un nouveau véhicule adapté au service rendu en faveur des Séniors.

AUTORISE M Le Président :

- à lancer le marché de consultation,
- à retenir le candidat et l'offre
- à signer tous les documents relatifs à ce point.

5. Vote des Tarifs 2019 - Piscine **Délibération n°47 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts,

Considérant l'exposé du Vice-Président en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 43 voix pour,

FIXE les tarifs de la piscine à compter de la saison 2019 comme suit :

Plein Tarif (hors territoire CC2M)	Tarif Réduit (résident CC2M - Agents communaux ou des syndicats intercommunaux du territoire)
<u>Individuel :</u> - Enfant : 0 à 3 ans : gratuit - Enfant 4 à – 14 ans : 4.00 € - Adulte : 5.50 € <u>Carte de 10 entrées :</u> - Chômeurs et Handicapés : 32.00 € - Adulte : 45.00 € - Enfant : 35.00 € <u>Forfait saison :</u> - Adulte : 50.00 € - Enfant : 40.00 €	<u>Individuel :</u> - Enfant : 0 à 3 ans : gratuit - Enfant 4 à – 14 ans : 3.50 € - Adulte : 5.00 € <u>Carte de 10 entrées :</u> - Chômeurs et Handicapés : 32.00 € - Adulte : 40.00 € - Enfant : 28.00 € <u>Forfait saison :</u> - Adulte : 45.00 € - Enfant : 33.00 €

DIT que la présente délibération sera adressée au service de la Trésorerie de Coulommiers pour ampliation.

6. Vote des tarifs – Ecole Multisports et Animations sportives Délibération n°48 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts,

Considérant l'exposé du Vice-Président en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 43 voix pour,

FIXE les tarifs de l'Ecole Multi sports à compter de septembre 2019 comme suit :

- 85 € par an et par enfant

FIXE les tarifs des animations sportives à compter du 1^{er} juillet 2019 comme suit :

- Les ateliers sportifs : 35 € par semaine et par enfant
- Les semaines sportives d'été pour les 6/13 ans : 35 € par semaine et par enfant
- Les semaines sportives d'été pour les 14/17 ans : 45 € par semaine et par enfant.

DIT que la présente délibération sera adressée au service de la Trésorerie de Coulommiers et à la régisseuse pour ampliation.

7. Création d'un Comité Technique **Délibération n°49 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 9,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 32 et 33.

Vu le Décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu les statuts,

Considérant que l'effectif a atteint 50 agents ou plus au 1^{er} janvier 2019

Considérant l'exposé du Vice-Président en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 43 voix pour, DECIDE :

Article 1 : de créer un comité technique pour la CC2M

Article 2 : de fixer le nombre de représentants à 3 le nombre de membres (administration et personnel) pour siéger en son sein

Article 3 : de désigner les membres de l'administration suivants pour y siéger : M Delesalle, M Rousseau et M Talfumier)

8. Création d'un Comité d'Hygiène, de sécurité et de Conditions de travail **Délibération n°50 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 9,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 32 et 33.

Vu le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Vu les statuts,

Considérant que l'effectif a atteint 50 agents ou plus au 1^{er} janvier 2019

Considérant l'exposé du Vice-Président en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 43 voix pour, DECIDE :

Article 1 : de créer un comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour la CC2M

5

Article 2 : de fixer le nombre de représentants à 3 le nombre de membres (administration et personnel) pour siéger en son sein

Article 3 : de désigner les membres de l'administration suivants pour y siéger : M Delesalle, M Rousseau et M Talfumier)

9. Désignation de 9 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour siéger au Syndicat de Rivières du Bassin Aval du Petit Morin Délibération n°51 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts,

Considérant que le périmètre de compétence du syndicat de rivière du bassin aval du Petit Morin a été étendu à 11 communes de la CC2M soit à compter du 1^{er} janvier 2019, à 13 communes de la CC2M

Considérant l'exposé du Vice-Président en charge de cette compétence,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 43 voix pour,

DESIGNE les 9 délégués titulaires et 6 délégués suppléants comme suit :

	Communes	
		Délégués titulaires
1	Bellot	François HOUSSEAU
2	Boitron	Sylvestre OLIVET
3	Orly sur Morin	Raphaël LAURENT
4	La Trétoire	Daniel DAUPHIN
5	Villeneuve sur Bellot	Bernard BERTHEZ
6	Sablonnières	Maurice DEMAISON
7	Verdelot	Remy LEMOINE
8	St Ouen sur Morin	Henri ANTOINE
9	St Cyr sur Morin	André HUBERT
		Délégués suppléants
1	Rebais	Michel JORAND
2	Doue	Claude RAIMBOURG
3	St Barthélémy	Michel ROCH
4	Hondevilliers	Jérôme DECUYPER
5	Boitron	Laurent CALLOT
6	Saint Cyr sur Morin	Marguerite LAFOND

10. Questions diverses

Assainissement – Compétence au 1^{er} janvier 2020

Un échange suit au sein de l'assemblée.

Suite aux différentes interrogations, une réunion sera programmée courant mai afin de présenter aux élus le rendu de la phase de l'étude de prise de compétences précédemment exposée en 2018.

Commission Finances

Thierry Bontour rappelle aux membres présents la création de la commission finances et énumère les membres inscrits.

Calendrier

Réunion	Date	Horaire	Lieu
Bureau	25/04/2019	18h	La Ferté Gaucher
Bureau	09/05/2019	18h	La Ferté Gaucher
Bureau	16/05/2019	18h	La Ferté Gaucher
Conseil communautaire	23/05/2019	17h45 rendez vous 18h00 visite du site 19h00 Conseil communautaire	Site de l'Aérosphalte – La Ferté Gaucher
Bureau	06/06/2019	18h	La Ferté Gaucher
Conférence intercommunale des maires	12/06/2019	19h	La Ferté Gaucher – Salle Alain Peyreffite
Bureau	13/06/2019	18h	La Ferté Gaucher
Bureau	20/06/2019	18h	La Ferté Gaucher
Conseil communautaire	27/06/2019	19h	

1. Questions Diverses

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, la SEANCE EST LEVEE A 20h30

Annexes ci-après :

Validé par M Jean-François DELESALLE, Président

Et par la secrétaire de Séance : Nathalie MASSON



